

N° 20
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

6 novembre 2014

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du **Turkménistan** relatif aux **services aériens**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 370 (2013-2014), **65** et **66** (2014-2015).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan relatif aux services aériens (ensemble une annexe), signé à Achgabat le 2 mars 2013 et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 novembre 2014.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 370 (2013-2014), Sénat.